

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 août 2012 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville  
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif  
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif  
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Guy Hébert, Directeur général  
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE12 1256**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE12 1257**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE12 1258**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE12 1259**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction de la caserne de pompiers no 59 située au 16881, boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (bâtiment 2995).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1121394003

---

**CE12 1260**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel public de propositions dans le cadre d'un projet de conversion du mazout et d'efficacité énergétique de 12 bâtiments et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1123777002

---

**CE12 1261**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1124915001

---

**CE12 1262**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'imperméables pour les brigadiers scolaires du SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Martin et Lévesque inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12006 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1123997004

---

**CE12 1263**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de gants de signalisation en cuir blanc pour le personnel policier du SPVM;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Linde Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publiques 12-12194 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1123997007

---

**CE12 1264**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien biotechnologiques ;
- 2- d'accorder à Produits Sany inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12191 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1121694002

---

**CE12 1265**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2015, selon les termes et conditions stipulés dans la proposition du CSPQ en date du 11 juin 2012 jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1123190003

---

**CE12 1266**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 \$ taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité Radio inc. (CG08 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 \$ à 2 103 884,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1122691001

---

**CE12 1267**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de bas coussinés et non coussinés du personnel policier du SPVM ;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Martial Bessette inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11895 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1123997005

---

**CE12 1268**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de poignets réfléchissants en damier pour les gants de signalisation du personnel policier du SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, L & M Uniformes inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12193 et au tableau de prix reçus joint au rapport directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1123997006

---

**CE12 1269**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat 040-25-AE (CG11 0250) avec l'Agence de sécurité Sécur-Action inc., en date du 31 mai 2012, et accorder à la firme Trimax Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 031,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-026-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1123438005

---

**CE12 1270**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 145 véhicules de marque Dodge, modèle Charger, année 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 994 294,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12081 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 344 237,25 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1124472010

---

**CE12 1271**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 069 977,77 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TGA Montréal inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 009 977,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-12-014;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1124511003

---

**CE12 1272**

Vu la résolution CA12 29 0198 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 19 juillet 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Aquarehab Eau Potable inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réhabilitation des conduits d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes, dans les rues Bourassa, Devlin, Fortin, Berry, Camirand, Rita, André, Raymond, Imperial, Harris et Saint-Gabriel, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 922 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-12-11;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1123903029

---

**CE12 1273**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron S.E.N.C. pour le réaménagement de son réseau de télécommunication dans le cadre du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, pour une somme maximale de 123 074,45 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'autoriser le directeur associé - portefeuille de projets n° 3 de la Direction du développement économique et urbain à signer la demande de modifications du réseau de télécommunication pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1125322001

---

**CE12 1274**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 615 511 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Ahuntsic (0315), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 393 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5590;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non-utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1120738005

---

#### **CE12 1275**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 093 902,43 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue O'Brien, du boulevard Côte-Vertu à la rue Rochon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 987 402,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252306;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1124822005

---

#### **CE12 1276**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 100 001,23 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke - Lot 7 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Garnier Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 892 001,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214702;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1124002002

---

**CE12 1277**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 303 786,47 \$, taxes incluses, pour pulvérisation / stabilisation au bitume ciment, planage et revêtement, là ou requis, dans le chemin de la Côte-de-Liesse et la 32<sup>e</sup> avenue dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans l'arrondissement de Lachine - (P.R.R. 2012 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 205 670,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252502;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1126013010

---

**CE12 1278**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 069 524,94 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Sherbrooke est, de 215 mètres à l'ouest de la 3<sup>e</sup> Avenue (limite d'arrondissement) au boulevard Saint-Jean-Baptiste dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (P.R.R. 2012 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 420,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252702;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1126013011

---

**CE12 1279**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 430 890,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Coloniale, de la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 294 890,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1124822004

---

#### **CE12 1280**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 607 679,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à T.G.A. Montréal Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 525 679,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1124822008

---

#### **CE12 1281**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 128 772 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, de bases, de conduits souterrains et l'installation de feux de circulation et d'éclairage, là où requis, sur différentes intersections pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la 90<sup>e</sup> Avenue, les rues Bédard, Hardy, Cordner et Senkus, dans le cadre du contrat accordé à Constructions et Pavages Jeskar inc. (CG11 0301), majorant ainsi le montant total du contrat de 840 192,94 \$ à 963 216,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1126013028

---

**CE12 1282**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 724 619, 31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'entrée La Vérendrye du parc Angrignon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 574 619, 31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6351;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1125191006

---

**CE12 1283**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 267 043,54\$, taxes incluses, pour la reconstruction des trottoirs, bordures, mail central, installation et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Viau du boulevard des Grandes-Prairies à 210 mètres au nord du boulevard des Grandes-Prairies. — Arrondissement : Saint- Léonard. (PRR 2012 – réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à TGA Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 243,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232701 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1126013017

---

**CE12 1284**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une dépense de 708 364,38 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des jardins du château Ramezay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 967,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6284;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1121246014

---

**CE12 1285**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 885 750,50 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et des travaux connexes dans la ruelle des Fortifications, de la Côte Place-d'Armes au boulevard St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire T.G.A. Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 676 750,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1222;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1124822007

---

**CE12 1286**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 191 601,16 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, là où requis, sur diverses rues de la Ville de Montréal (PRR 2012- Réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 101,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 263001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1126013012

---

**CE12 1287**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 974 087,99 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une chaussée flexible, des trottoirs, bordures, mail central et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Tricentenaire, de la rue Sherbrooke au boulevard Industriel, et la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boulevard Industriel, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (P.R.R. 2012 – rues collectrices), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 864 587,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252001;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1126013020

---

**CE12 1288**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 963 306,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel piétonnier Champ-de-Mars, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 031 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5596;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1121029010

---

**CE12 1289**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 198 325,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal - contrat TGC-01 (P.R.R. 2012-réseau artériel) dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Léonard, Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga–Maisonnette, du Plateau-Mont-Royal et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Pavage CSF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 166 325,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 162301;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1126013005

---

#### **CE12 1290**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 655 066,09 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs dans le boulevard Édouard-Montpetit et l'avenue McEachran, là où requis, dans les limites décrites au bordereau de soumission, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à BP Asphalte inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 616 566,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256301;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1126013008

---

#### **CE12 1291**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 776 216,97 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation/stabilisation au bitume-ciment et revêtement bitumineux dans le chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans les limites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, (P.R.R. 2012 – collectrices), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 728 716,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1126013013

---

**CE12 1292**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Keleny inc, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétation et de traduction judiciaire, pour une somme maximale de 258 693,75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1124837003

---

**CE12 1293**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, pour une somme maximale de 632 307,31\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 12-12153 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1123501005

---

**CE12 1294**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi et la surveillance des travaux d'ingénierie, dans le cadre du réaménagement de la place du Canada, pour une somme maximale de 227 321,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12211 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1121246013

---

**CE12 1295**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Parcs Canada) portant sur la gestion des eaux de ruissellement et la circulation sur la propriété de Parcs Canada dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »;
- 2- d'autoriser le directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest et la greffière adjointe à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1125843002

---

**CE12 1296**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation des phases 4 et 5 du « Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain » en 2012 et 2013;
- 2- d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 50 000 \$ en 2013 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder à cette fin un soutien financier non récurrent de 23 603 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et de 26 397 \$ au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (G.U.E.P.E);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1120504002

---

**CE12 1297**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 113 516 \$ pour un contrat d'exploitation de deux navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage et les frais de gestion des quais;

- 2- d'approuver le projet d'entente intermunicipale couvrant les années 2011 à 2013 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau, et d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat de trois ans octroyé en 2011 à Navettes maritimes du Saint-Laurent inc.;
- 4- de récupérer un montant de 337 000 \$ auprès de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) pour le service de navettes offert en 2011;
- 5- d'accorder des budgets additionnels équivalents de 337 000 \$ en revenus et en dépenses au Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire (le "Service") à la Direction des grands parcs et du verdissement. Ce budget de dépenses permettra au Service d'assumer des coûts d'exploitation de la navette réclamée par la Ville de Longueuil pour l'année 2011, financés entièrement par le revenu additionnel du même montant récupéré auprès de la SPJD;
- 6- d'autoriser un virement budgétaire de 409 951 \$ du poste budgétaire des dépenses générales d'administration au poste budgétaire du Service pour lui permettre d'assumer les coûts d'exploitation de la navette fluviale principalement pour l'exercice 2012 (366 565 \$) et une dépense additionnelle relative aux coûts d'exploitation de la navette pour les exercices 2010 et 2011 (43 386 \$);
- 7- d'ajuster la base budgétaire du Service (Direction des grands parcs et verdissement) d'une somme de 366 565 \$ à compter de l'exercice 2013;
- 8- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1125915009

---

#### **CE12 1298**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc. et approuver à cette fin le projet de convention de cession auquel intervient M. Pierre Delisle, architecte, SDK et associés inc. et la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1121035010

---

#### **CE12 1299**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Grand Prix Cycliste Pro-Tour pour les éditions 2012-2014 du Grand Prix Cycliste de Montréal (CG09 0465) afin, notamment, de clarifier les responsabilités inhérentes aux parties et de préciser certaines clauses concernant le partage des coûts;

- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ledit projet de modification, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1120679014

---

**CE12 1300**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport pour le prolongement de la rue Marc-Cantin comme mesure préférentielle aux autobus.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1120566001

---

**CE12 1301**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1121005004

---

**CE12 1302**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 9135-3821 Québec inc., à des fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'arrière du lot du boulevard Pie-IX pour des fins de remembrement avec l'emplacement de la future gare Montréal-Nord, constitué du lot 4 724 309 du cadastre du Québec et par lequel la Ville acquiert, à des fins d'assemblage, un terrain situé à l'arrière du lot du boulevard Pie-IX, pour des fins de remembrement avec le dépôt à neige usée, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, le tout avec une soulte en faveur de la Ville pour un montant de 24 295,47 \$, plus taxes, si applicables, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'imputer cette recette selon les informations financières décrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1121368003

---

**CE12 1303**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 1 an, avec un droit de renouvellement pour 10 ans, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2011, des espaces dans l'immeuble situé sur le mont Royal (1100, chemin Camilien-Houde) afin d'y installer, maintenir et opérer ses équipements de radiocommunications, pour un loyer annuel de 201 600 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1113490001

---

**CE12 1304**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente par la Ville de Montréal à 3043231 Canada inc., intervenu le 17 septembre 2007 devant M<sup>e</sup> Robert Coulombe, notaire, sous le numéro 2 803 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 18 septembre 2007, sous le numéro 14 619 656, en considération d'une hypothèque immobilière de premier rang grevée sur le lot 3 466 501 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la compagnie 3043231 Canada inc. constitue une hypothèque immobilière de premier rang en faveur de la Ville de Montréal sur le lot 3 466 501 du cadastre du Québec, et auquel intervient la Banque Nationale du Canada;
- 3- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la garantie immobilière, advenant un défaut de la compagnie 3043231 Canada inc. d'exécuter ses obligations.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1124501006

---

**CE12 1305**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution relativement aux actes suivants :

- acte d'échange entre la Ville et Consortium Pétra St-Luc S.E.N.C., dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 février 2009, sous le numéro 15 982 608;
- acte de vente par la Ville à Consortium Pétra St-Luc S.E.N.C., dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 octobre 2009, sous le numéro 16 665 724;
- préavis d'exercice du droit de résolution des transactions par la Ville de Montréal à Consortium Pétra St-Luc S.E.N.C. dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 5 juin 2012, sous le numéro 19 128 591.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1124501007

---

**CE12 1306**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 22 400 \$ à la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de réaliser une étude de perception sur l'avenir de la marquise de la Plaza Saint-Hubert;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1121180004

---

**CE12 1307**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 118 145 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville 2009 - 2012 - Fonds de solidarité sociale en itinérance, selon la répartition suivante pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil - Fin de semaine (1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012)	8 775 \$
Centre de jour de St-James	La Buanderue (1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012)	17 132 \$
Action-Réinsertion	Carrefour d'insertion sociale (1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012)	28 501,20 \$
Projets Autochtones du Québec	Maison Autochtone à Montréal (1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012)	42 338 \$
Le PAS de la rue	Travail de proximité (1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012)	21 398,80 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 231 855 \$ aux trois organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville 2009 - 2012 - Fonds de solidarité sociale en itinérance, selon la répartition suivante pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012)	102 960 \$
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu (1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012)	78 624 \$
Association d'entraide Le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012)	50 271 \$

- 5 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE12 1308**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 54 275 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion de la 23<sup>e</sup> édition de la Semaine de mode de Montréal, qui se tiendra du 4 au 7 septembre 2012;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1123931001

---

**CE12 1309**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans (2012 à 2016) à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal pour contribuer à l'avancement des meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de recherche en gestion de projet de l'UQAM;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente à cet effet entre la Ville de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et la Fondation de l'Université du Québec à Montréal et auquel intervient M. Brian Hobbs, titulaire de la Chaire, le tout selon les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- conformément aux dispositions du paragraphe b) de l'article 2 du Protocole d'entente signé le 31 mars 2008 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal, cette approbation est conditionnelle à l'obtention d'une dérogation du MAMROT si ce projet devait recevoir une aide financière d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1124504001

---

**CE12 1310**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 507 417,76 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des plans et devis et la surveillance des travaux résultant de la bonification et des ajustements apportés au projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Genivar (CM11 0157), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 255 338,52 \$ à 4 762 756,28 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1125166001

---

**CE12 1311**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes incluses dans le cadre du contrat accordé à la firme BioForest Technologies inc. (CE12 0548), pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards, majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1125191008

---

**CE12 1312**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 79 184,94 \$, taxes incluses, pour l'achat, l'installation et le raccordement d'un système d'éclairage afin de mettre en valeur le Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Alpro Électrique inc. (CE12 1014), majorant ainsi le montant total du contrat de 338 778,10 \$ à 417 963,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1120185006

---

**CE12 1313**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située face au 15700 rue Notre-Dame Est, vers l'intersection de la rue Notre-Dame et de la 83<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1124480001

---

**CE12 1314**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM09 0519 afin de suspendre le vote par correspondance dans sa forme actuelle.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1123430007

---

**CE12 1315**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine du 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'à la fin de son premier mandat, soit au 30 avril 2013, en remplacement de Madame Marie Lessard;
- 2- de permettre à Monsieur Lachapelle de consacrer le quart de son temps au conseil du patrimoine et de rembourser à l'Université de Montréal une somme maximale de 40 000 \$ (incluant les avantages sociaux) par année selon des modalités à être convenues par le comité exécutif;
- 3- de rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal;
- 4- de nommer, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, Madame Alena Prochazka et Monsieur Bernard Vallée, comme membres pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1120382004

---

**CE12 1316**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par le Festival canadien des films du monde du 16 août au 5 septembre 2012, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de Quartier des spectacles, quadrilatère délimité par les rues Jeanne-Mance et Saint-Urbain, et par les boulevards De Maisonneuve et René-Lévesque, incluant les parcs, les places et les rues, et sur la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis.

de recommander au conseil municipal:

- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival canadien des films du monde, pour la tenue de l'édition 2012 du Festival, établissant les modalités et conditions de tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1125097001

---

**CE12 1317**

Vu la résolution CA12 19 0229 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 11 juin 2012;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière au montant de 1 800 \$ de la Fondation Sault-Saint-Louis, dans le cadre du projet Québec en forme, dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1122326015

---

**CE12 1318**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la répartition et la distribution du financement de 15 580 926 \$ reçu du gouvernement du Québec pour l'année 2012 – 2013 aux Centres locaux de développement (CLD) ainsi que de l'engagement de la Ville de 880 000 \$ contenu dans l'entente du 26 février 2009 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de la façon décrite dans le document joint au sommaire décisionnel, représentant une somme totale de 16 460 926 \$;
- 2- de mandater la Direction du développement économique et urbain pour assurer le suivi financier et administratif auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes et du MAMROT, le tout en conformité avec les exigences de ce dernier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1121180003

---

### **CE12 1319**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 18 M\$ provenant du MESS ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 18 M\$ et la répartition budgétaire de cette somme, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel;
- 4- d'autoriser le directeur général à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5- de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1121692001

---

### **CE12 1320**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société;

- 4- d'autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1124711001

---

**CE12 1321**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 334 182,89 \$, taxes incluses, pour permettre le règlement de la phase II de l'audit sur la conformité et la régularisation des droits d'utilisation des licences Maximo IBM déployées dans l'environnement informatique de la Ville de Montréal (Service de l'eau, Service de police de la Ville de Montréal et Complexe environnemental Saint-Michel du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement);
- 2- d'autoriser à cette fin le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce règlement, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1125006004

---

**CE12 1322**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Edger, entre la rue de Séville et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Montréal-Nord », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1113496003

---

**CE12 1323**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le contrat de la fiducie de convention de retraite intervenu entre l'ancienne Ville de Saint-Léonard, substituée par la Ville de Montréal, la fiducie Desjardins inc et la firme Aon Hewitt prévu par le règlement 2044 afin de changer les signataires actuels par deux représentants du Service des finances parmi les fonctions suivantes autorisés à signer pour et au nom de la Ville :
  - le trésorier adjoint;
  - le chef de division de l'harmonisation des régimes de retraite;
  - le chef de division du secrétariat aux commissions;
  - le chef de division de la gestion comptable et du contrôle des caisses de retraite;
  - le chef de division de la gestion des rentes;
  - le chef de section - services aux participants.
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement adoptant le Programme de prestations supplémentaires de retraite pour les cadres supérieurs de la Ville de Saint-Léonard (Règlement 2043 de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1120313001

---

**CE12 1324**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue du Dépôt-Manning » la rue située entre les rues Victoria et Remembrance, perpendiculaire à la 21<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, située sur le lot numéro 1 246 657 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1124521012

---

**CE12 1325**

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Chantal Aylwin à titre de Directrice des infrastructures dans la classe salariale FM12 (119 260 \$ - 149 070 \$ - 178 880 \$) au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, conformément à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (CE11 1565), à compter du 4 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1125981003

---

**CE12 1326**

Il est

RÉSOLU :

1. d'autoriser la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 34 postes policiers et de 4 postes temporaires civils du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 ;
2. d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste policier du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1125955001

---

**CE12 1327**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la caserne d'Outremont (30-40, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1123751004

---

**CE12 1328**

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude de la réforme du financement des arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1121159002

---

**CE12 1329**

Il est

RÉSOLU :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 23 au 27 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1125057002

---

**Levée de la séance à 12 h 22**

70.001

---

Les résolutions CE12 1256 à CE12 1329 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Michael Applebaum  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville